



Principales décisions du conseil communal du 23 octobre 2018

Secrétariat

- Le Conseil a marqué un accord de principe sur la création d'une commission mixte « bien-être et santé » et chargé le collège de réaliser un appel aux citoyens intéressés d'y participer

Affaires générales

- Suite à une modification de code de la route, le Conseil a accepté de modifier le montant des amendes administratives en matière de stationnement
- Le Conseil a approuvé un avenant à la convention relative à la surveillance médicale des écoles communales
- Le Conseil a fixé le prix de participation au voyage d'un jour aux marchés de Noël à Bruges et Gand à 15 € par personne
- Le Conseil a fixé le prix de participation au voyage d'un jour au marché de Noël à Bruxelles et au théâtre des galeries à 22 € par personne

Environnement

- Le Conseil a approuvé une prévision de couverture du coût-vérité des déchets à hauteur de 99 % pour l'année 2019 (les communes ont l'obligation de couvrir leurs dépenses relatives aux déchets par les recettes relatives aux déchets, ce qu'on appelle le « coût-vérité », dans une fourchette entre 95 et 110%)

Finances

- Le Conseil a approuvé les 2èmes modifications budgétaires 2018
- Le Conseil a approuvé le budget 2019 de la fabrique d'église de Houtain-le-Val avec une part communale de 3.730 €
- Le Conseil a approuvé le budget 2019 de la fabrique d'église de Baisy-Thy avec une part communale de 8.013 € au budget ordinaire et 300 € au budget extraordinaire
- En corollaire de sa décision sur le coût-vérité des déchets 2019, le Conseil a approuvé le règlement-taxe sur les déchets ménagers et le règlement-redevance sur la vente de sacs poubelle. Les montants de la taxe sur les déchets ménagers sont identiques (40, 70 et 80 €), la distribution de sacs gratuits est supprimée et les ménages et sociétés exonérés de la taxe parce qu'ils utilisent une entreprise privée sont taxés pour les autres services liés aux collectes de déchets aux montants de 16, 28 et 32 €.
- Le prix des sacs-poubelles est inchangé : 1,35 et 0,75 €

- Le Conseil a approuvé le règlement fixant la taxe sur la propreté et salubrité au taux identique de 30 €
- Le Conseil a approuvé le règlement fixant la taxe sur les documents administratifs portant le prix de la carte d'identité à 20 € pour les adultes et 10 € pour les enfants
- Le Conseil a approuvé une redevance relative au changement de prénom au montant de 490 €

Travaux

- Le Conseil a approuvé l'ouverture d'un marché de travaux pour l'élagage, l'abattage et le dessouchage d'arbres pour les années 2018 à 2020, en a fixé les conditions, au montant estimé de 74.814 € TVAC
- Le Conseil a approuvé l'ouverture d'un marché de fournitures pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse pour le service des Travaux, en a fixé les conditions, au montant estimé de 100.000 € TVAC
- Le Conseil a approuvé l'ouverture d'un marché de travaux pour la réfection des rues Banterlez à Baisy-Thy et du Grand Arbre à Bousval, en a fixé et corrigé les conditions après les corrections faites par le SPW, autorité subsidiaire, au montant estimé de 198.830 € TVAC

Urbanisme

- Le Conseil a autorisé une modification de voirie (élargissement, cession et création) dans le cadre d'un permis d'urbanisation à la rue St-Joseph

Energie

- Le Conseil a autorisé une réfection de l'éclairage du parvis et de l'église à la place de Morimont à Loupoigne. Les travaux seront faits par Orès pour un montant de 16.689 € TVAC

Ressources humaines

- Le Conseil a approuvé la modification du statut administratif des grades légaux